

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'Orford tenue à la mairie, le **vendredi 13 juillet 2018** à compter de **12 h.**

À laquelle sont présents :

Madame Marie Boivin, mairesse
Madame Lorraine Levesque, conseillère
Monsieur Richard Bousquet, conseiller
Madame Maryse Blais, conseillère
Madame Diane Boivin, conseillère
Madame Mylène Alarie, conseillère
Monsieur Jacques Lauzon, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Marie Boivin.

Sont également présentes :

Madame Danielle Gilbert, directrice générale
Madame Brigitte Boisvert, greffière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1 Avis de convocation
- 1.2 Approbation de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Mandat relatif au recours concernant l'usine d'épuration

3. PÉRIODE DE QUESTIONS À OBJET LIMITÉ RÉSERVÉE AU PUBLIC

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.1. AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, comme requis par l'article 153 du *Code municipal du Québec* et demande à la Greffière d'en faire mention au procès-verbal.

Présence dans la salle : 0 personne

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.

1.2.

2018-07-238

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : Mylène Alarie

D'approuver l'ordre du jour présenté par M^{me} la mairesse, Marie Boivin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1.

2018-07-239

MANDAT RELATIF AU RECOURS CONCERNANT L'USINE D'ÉPURATION

Considérant qu' en février 2013, la Municipalité entreprenait des procédures judiciaires à l'encontre des services EXP, des ingénieurs Robert Gaudreau, François Bélanger et Patrick Gagnon et le Procureur général du Québec concernant l'usine d'épuration;

Considérant qu' une transaction (quittance) est intervenue en mars 2018 entre la Municipalité et la Procureure générale du Québec;

Considérant qu' un certificat d'autorisation modifié a été délivré le 24 avril 2018 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à la Municipalité en regard de l'usine d'épuration;

Considérant que plusieurs discussions ont eu lieu entre les parties au cours des derniers mois;

Considérant que d'autres étapes doivent être menées entre les parties dans le dossier du recours et qu'il y a lieu de désigner un nouveau procureur devant représenter la Municipalité;

PROPOSÉ PAR : Maryse Blais

De désigner M^e Bertrand Paiement de la firme Lapointe Rosenstein Marchand Melançon s.e.n.c.r.l. afin d'agir pour et au nom de la municipalité du Canton d'Orford dans la continuité des démarches relatives au recours dans le dossier d'usine d'épuration (CAUSE NO : 500-17-076119-133) en remplacement de la firme Dentons Canada s.e.n.c.r.l.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

PÉRIODE DE QUESTIONS À OBJET LIMITÉ RÉSERVÉE AU PUBLIC

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

4.

2018-07-240
LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : Lorraine Levesque

De lever la séance extraordinaire. Il est 12 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Marie Boivin, mairesse

M^{me} Brigitte Boisvert, greffière